

Philippe KALTENBACH

Sénateur-Maire de Clamart



Clamart, le 5 septembre 2013

Madame, Monsieur,

> J'ai décidé de ne pas me représenter comme Maire

Cette décision n'a pas été facile à prendre. Je suis profondément attaché à Clamart, une ville pour laquelle je me suis investi sans relâche depuis 20 ans et je suis fier de tout ce que nous avons accompli. J'apprécie particulièrement le contact et la proximité avec les habitants que permet cette fonction. De nombreux Clamartois m'ont d'ailleurs témoigné leur soutien, leur sympathie, leur confiance et je les en remercie chaudement.

Il a néanmoins fallu faire un choix, et l'une des raisons qui m'ont conduit à ce dernier concerne évidemment la mise en examen dont je fais l'objet dans l'affaire dite des vidéos

> Une mise en examen incompréhensible

Depuis le début de cette affaire en janvier 2012, j'ai toujours veillé à vous tenir informés des évolutions de la situation, dans un souci de transparence et d'exemplarité. Le 15 février 2013, j'avais été entendu par les juges en charge du dossier, qui m'avaient placé alors sous le statut de témoin assisté. Aucune charge n'ayant été retenue contre moi, tout laissait à penser que cette affaire serait donc classée et mon innocence reconnue rapidement.

Pourtant, le 1er août dernier, les magistrats ont décidé de ma mise en examen. J'ai été très surpris par cette décision incompréhensible dans la mesure où toutes les nouvelles investigations conduites depuis février dernier ne me mettent jamais en cause, confortent mon innocence et établissent l'absence de corruption à Clamart. Par contre, il est bien avéré que l'instigateur de ce piège m'a trahi en s'alliant avec mes adversaires politiques.

A quelques mois des élections, cette décision s'inscrit, non pas dans un calendrier judiciaire, mais dans un calendrier politique et mon avocat a demandé son annulation devant la Cour d'Appel de Versailles pour absence de charge. **Par ailleurs, cette mise en examen n'entache en rien mon innocence.** De nombreux exemples de mises en examen, annulées ou sans suite judiciaire, en attestent (N. Sarkozy, M. Aubry...). Et dans cette affaire, je suis certain que mon innocence sera reconnue.

> L'intérêt de Clamart avant tout

Néanmoins, cette mise en examen fait peser un soupçon et les procédures judiciaires sont longues. Or nous sommes dans un contexte où les Français se détournent de la politique, **et il est nécessaire que les élus aient un comportement exemplaire.** Telle est ma conception de l'éthique en politique, que j'avais d'ailleurs exposée aux juges d'instruction. Je place en effet l'intérêt de Clamart, des Clamartois et Clamartaises au dessus de toute autre considération. C'est ce qui me différencie de mes adversaires politiques.

Ces derniers ne cessent d'utiliser avec bassesse cette situation pour salir l'action que je mène avec l'équipe municipale à Clamart depuis 12 ans. Sans idée et sans projet, la droite locale n'a comme seul argument que la calomnie, en espérant profiter politiquement de ce coup monté qu'elle a elle-même ourdi. En attendant que mon innocence soit proclamée, je ne laisserai pas cette affaire polluer la campagne électorale et le début du prochain mandat. Notre bilan est remarquable et reconnu comme tel par les Clamartois et je n'accepterai pas que tout le travail effectué depuis 2001 et qui sera poursuivi après 2014 soit remis en cause.

> Anticiper la loi sur le non cumul

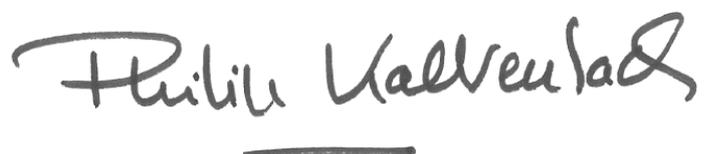
Enfin, cette décision me permet également d'anticiper la loi sur le non-cumul de mandat qui sera adoptée par Parlement en septembre. Cette dernière prévoit que, dès 2017, on ne pourra plus être à la fois Parlementaire et Maire.

> Gagner en 2014

Je reste bien évidemment Maire jusqu'au terme du mandat que vous m'avez confié et mènerai à bien tous les projets prévus jusqu'en mars 2014. De même, je serai bien sûr présent pour contribuer à la victoire de la liste de rassemblement de la gauche et des démocrates. Je compte évidemment m'investir pour poursuivre le travail que nous avons engagé depuis 2001.

Pierre RAMOGNINO, mon adjoint à la Culture, à la Vie Associative et à la Démocratie Locale, remplit toutes les qualités pour conduire cette liste. Principal adjoint d'un collègue, investi dans la vie locale depuis de nombreuses années, élu depuis 2008, il a démontré ses compétences et fait preuve d'un grand dynamisme. **Pierre RAMOGNINO bénéficie de toute ma confiance** et de tout mon soutien pour continuer à faire de Clamart une ville agréable à vivre, où chacun trouve sa place.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon fidèle dévouement.



Philippe Valvenant